



MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

Le Lundi 26 Avril 2021

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la salle de réunion du Centre d'Activités, le Lundi 26 avril 2021 à 18h, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux sauf Emmanuelle POSTEC, Hubert CABON et Sylvain BARON, absents excusés.

TRAVAUX DE SECURISATION ET D'AMENAGEMENT AUX ENTREES NORD ET SUD DU BOURG

Situation de travaux

Monsieur le Maire a fait le point sur l'évolution administrative de la Carte Communale avec la réalisation d'une étude environnementale.

Les travaux d'effacement de réseau, rue d'Armor sont en cours.

Les travaux au Centre d'activités se poursuivent avec l'intervention, cette semaine, de l'entreprise LE GALL Plafonds pour l'isolation haute de la salle de sport.

Monsieur le Maire a fait un point sur les élections Départementales et Régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin prochain avec 2 bureaux de vote.

Travaux de régénération sur les terrains de foot gazonnés - rue du Stade

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'apparition de tipules sur les terrains de football. Afin d'endiguer cette espèce, il faut traiter et régénérer des terrains de football, les décompacter et ressemer. Les membres du Conseil municipal valident l'intervention de l'entreprise Jo Simon de Ploudaniel pour un montant de 3 516€ HT.

Ouverture du commerce local place de l'Eglise le 19/04/2021

Monsieur le Maire informe de l'ouverture du commerce, place de l'Eglise par Monsieur BACHELIER Morgan le 19 avril dernier. Ce commerce propose de l'épicerie, dépôt de pain, pizza et burger avec une plage d'horaire importante. Pour que le commerce perdure, il faut que chaque foyer s'investisse dans ce service de proximité.

CCPL: Convention visant à encadrer le fonctionnement du réseau des médiathèques

Marie Françoise QUELENNEC, conseillère municipale déléguée, présente aux membres du Conseil la convention entre les communes et la CCPL encadrant le fonctionnement du réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau.

Dans l'objectif de mettre en œuvre le réseau des médiathèques, des modalités vont être mises en place tels qu'une carte de lecteur et un tarif uniques, des pratiques harmonisées, comme les règles de prêt, un logiciel de médiathèque et un portail web commun, du matériel informatique mis à disposition par la CCPL, des animations communautaires autour de la lecture publique...

Une convention va être établie pour une durée de deux années, correspondant à l'installation du réseau.

Au vu de ces explications, les membres du Conseil acceptent de signer cette convention avec la CCPL.

CCPL: Modification des statuts au vu du transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale

L'article 136 de la loi Alur du 24 mars 2014 dispose que les communes membres d'une communauté peuvent transférer de façon facultative la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la communauté en dehors des échéances prévues par la loi.

Suite aux explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent, **s'opposent** au transfert de plein droit de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » **au 1er juillet 2021**.

Il est **approuvé** la modification statutaire, concernant la compétence communautaire « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à compter du **1^{er} janvier 2022**.

CCPL: Modification statutaire au vu du transfert de compétences eau et assainissement

Les compétences eau et assainissement comprennent d'une part l'eau potable avec la production, le transfert et la distribution de l'eau et d'autre part l'assainissement intégrant l'assainissement collectif et non collectif.

A l'échelle du territoire communautaire, ces compétences eau et assainissement sont actuellement portées par 25 structures différentes : syndicats ou communes. A l'échelle des 19 communes du territoire, la distribution de l'eau concerne 16 200 abonnés et l'assainissement 8 800 abonnés.

Compte tenu de la complexité organisationnelle de ces compétences et des enjeux économiques, environnementaux, sanitaires importants qu'elles représentent au niveau de l'intercommunalité, il s'est avéré impératif d'anticiper ce transfert avant l'échéance de 2026.

Aussi il a été proposé que la CCPL puisse se doter d'une compétence « études » pour lui permettre d'engager dès à présent les études patrimoniales, organisationnelles et financières en vue de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement.

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

Sécurisation et aménagement des entrées Sud et Nord du Bourg

- Attribution du maitre d'œuvre

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée, la nécessité de sécuriser et d'aménager les 2 entrées du bourg côté Nord et Sud, traversées par la RD 35.

Il présente la proposition du Cabinet ING Concept de Landivisiau pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Suite à l'avis favorable de la Commission de Voirie, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retiennent l'offre du Cabinet ING Concept pour un montant de 10 000€ HT.

- Convention avec le département du Finistère

Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire d'avoir l'accord du Département du Finistère à travers une convention.

Suite à l'avis favorable de la Commission de Voirie et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département du Finistère et sollicitent son financement de la couche de roulement pour la voirie de l'entrée Nord du Bourg.

- Dossier d'amendes de police 2021

Monsieur le Maire expose au conseil, la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relative à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police 2021 pour l'opération suivante:

- " Aménagement et Sécurisation de l'entrée Sud du Bourg de Plougourvest"

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

Lancement d'un lotissement de 2 lots "impasses des alouettes"

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent le projet de réalisation d'un lotissement communal de 2 lots situé "impasse des alouettes" sur les parcelles cadastrées section AE n° 65 et 68 contenant 2 012m² et appartenant à la commune. Un Permis d'aménager sera lancé pour la création de ces 2 lots. L'offre de la société ING CONCEPT de LANDIVISIAU est retenue pour assurer les missions d'études et de maîtrise d'œuvre pour un montant de 6 000€ HT. Le prix de vente du m² est fixé à 40€ TTC/m². La rédaction des différents actes est confiée à Maître PRIGENT Mathieu, notaire à Landivisiau.

La Séance est levée à 19h25.